



Achat d'une maison appartenant à mes parents.

Par **LISONMD**, le **28/06/2011** à **12:57**

Bonjour,

J'étais mariée sous le régime de la communauté et durant cette période mon époux et moi-même avons acheté la maison de mes parents.

Nous avons divorcé depuis.

Je me pose une question: Cette maison étant en partie une part de mon héritage, au moment du divorce et donc du partage, devons nous diviser le prix de sa revente en deux parts égales ?

Je tiens à vous remercier pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **youris**, le **28/06/2011** à **13:33**

bjr,

si vous avez acheté cette maison à vos parents elle n'appartient plus à vos parents et donc ne fait plus partie de leur patrimoine.

elle appartient à la communauté que vous formez avec votre mari.

communauté qui sera liquidée comme dans tous les divorces.

cdt